Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL041_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL041_2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois avril deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, Mme BIOT, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme KERNEÏS, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. DUBOIS, M. LE DEUC, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme RESMOND, Mme BERREST, Mme LE MEUR, Mme DEFOSSEZ, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
Mme KERPHERIQUE (donne pouvoir à M DURAND), Mme THOMAS (donne pouvoir à Mme DE CHOULY),

Secrétaire de séance : M. HAMON

7- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS DE SUIVI DES DSP

5.3
Monsieur le Maire, rapporteur :

Selon les dispositions des Cahiers des Charges des Délégations de Service Public de la Ville de Pléneuf-Val-André, un comité de suivi est créé entre les parties avec pour mission de veiller à la coordination des activités du délégataire et à examiner toutes questions relatives à l'exécution des Cahiers des Charges.

La Ville de Pléneuf-Val-André compte six (6) délégations de Service Public :
- Le golf
- Le casino
- Le centre nautique
- Le camping des Monts Colleux
- L'aire de camping-cars
- Le funérarium

Chaque comité de suivi est composé de sept (7) membres à voix délibérative :
- Le maire président de droit du comité de suivi,
- Quatre (4) représentants de la Collectivité,
- Deux (2) représentants du délégataire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL041_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Créer un comité de suivi pour chaque délégation de service public de la Ville de Pléneuf-Val-André,**
- **Désigner quatre (4) représentants de la Ville de Pléneuf-Val-André pour siéger aux Délégations de Service Public comme suit. Monsieur le Maire est président de droit du Comité de suivi :**

DSP GOLF
1 – Monsieur le Maire
2 – André HAMON
3 – Véronique KERNEÏS
4 – Jean-Luc TORCHE
5 – Michel COUDRAY

DSP CASINO
1 – Monsieur le Maire
2 – André HAMON
3 – Claire BIOT
4 – Martine LORGEOUX
5 – Delphine DE CHOULY

DSP CENTRE NAUTIQUE
1 – Monsieur le Maire
2 – André HAMON
3 – Murielle FONTAINE
4 – Dominique PORTAL
5 – Delphine DE CHOULY

DSP CAMPING DES MONTS COLLEUX
1 – Monsieur le Maire
2 – André HAMON
3 – Murielle FONTAINE
4 – Patrick LEMASSON
5 – Delphine DE CHOULY

DSP AIRE DE CAMPING-CARS
1 – Monsieur le Maire
2 – André HAMON
3 – Patrick LEMASSON
4 – Chantal LE VERGER
5 – Michel COUDRAY

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL041_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

DSP FUNÉRARIUM
1 – Monsieur le Maire
2 – André HAMON
3 – Nathalie BOUCHER
4 – Yves DURAND
5 – Michel COUDRAY

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.